



000:1311 f. 2.13 .pdf

Vivre en toute sécurité

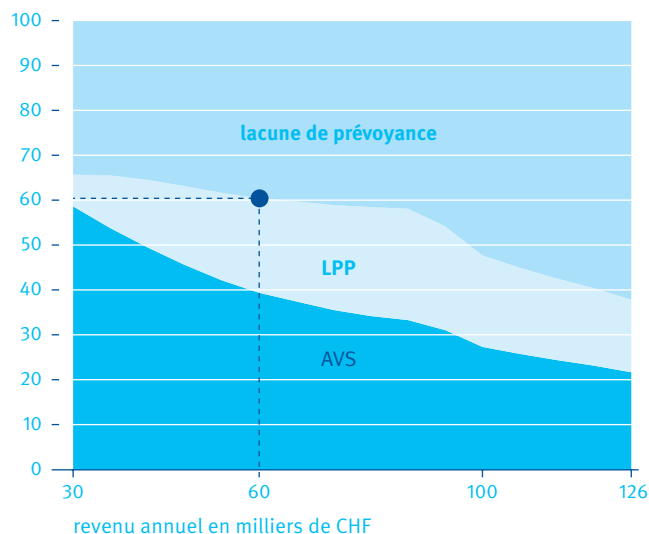
La planification de la prévoyance

Le système de prévoyance

En Suisse, le système de prévoyance repose sur trois piliers: la prévoyance publique (1^{er} pilier), professionnelle (2^e pilier) et privée (3^e pilier).

Le 1^{er} et le 2^e pilier vous permettent de maintenir votre niveau de vie habituel en cas d'incapacité de gain ou au moment de la retraite. Les deux premiers piliers ne suffisent toutefois pas pour maintenir votre niveau de vie. C'est là que le 3^e pilier entre en jeu.

% du revenu annuel



Une personne vivant seule, ayant un revenu de CHF 60 000 recevra seulement 60% de son salaire sous forme de prestations de vieillesse des 1^{er} et 2^e piliers. Plus le revenu est élevé, plus la lacune de prévoyance est importante. Cette lacune peut être couverte par la constitution d'un patrimoine privé sous forme de 3^e pilier.

Saviez-vous que ...

- ... les prestations des 1^{er} et 2^e piliers ne suffisent généralement pas pour maintenir le niveau de vie antérieur à la retraite?
- ... la rente AVS annuelle maximale s'élève à CHF 28 080.– pour les personnes vivant seules et à CHF 42 120.– pour les couples mariés?
- ... en cas de décès, le concubin n'a pas droit aux prestations de l'AVS ou de la caisse de pension du partenaire décédé?
- ... grâce à l'effet des intérêts composés, plus vous commencez tôt, plus l'épargne en vaut la peine?
- ... la prévoyance individuelle vous permet de faire des économies fiscales considérables?

Prévoyance – Dès aujourd'hui

Le système de prévoyance suisse est complexe et parfois très difficile à comprendre. Nombreuses sont donc les personnes réticentes à aborder le thème de la planification de la prévoyance. Les revers de fortune, pourtant, surviennent généralement sans crier gare. Nous vous conseillons donc de vous soucier suffisamment tôt de votre prévoyance vieillesse afin que vous soyez couvert(e) en cas de coup du sort.

→ Savez-vous ce à quoi votre famille a droit si, pour une raison de maladie ou d'invalidité, vous ne pouvez plus travailler?

Dans la perspective de votre retraite, il serait également judicieux de planifier votre prévoyance vieillesse dès aujourd'hui afin que vous puissiez profiter au maximum des avantages d'une planification de prévoyance vieillesse organisée suffisamment tôt.

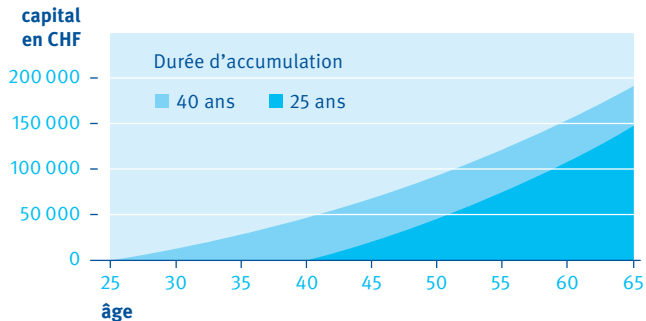
→ Savez-vous si les rentes des 1^{er} et 2^e piliers suffisent pour conserver votre niveau de vie habituel?

Penser prévoyance assez tôt en vaut la peine

Il y a de bonnes raisons de se soucier de la prévoyance vieillesse dès aujourd'hui:

→ Les intérêts composés

Plus tôt vous commencez à constituer votre patrimoine, plus vous profitez de l'avoir épargné et des intérêts composés.



| Durée d'accumulation | 40 ans | 25 ans |
|------------------------|---------|---------|
| Versement mensuel | 208 | 333 |
| Invest. jusqu'à 65 ans | 100 000 | 100 000 |
| Capital final | 191 000 | 148 000 |
| Rendement | 91 000 | 48 000 |

En cas de versements mensuels pendant 25 ans sur un compte d'épargne rémunéré à 3%, le capital versé de par ex. CHF 100 000.- va augmenter d'environ 50% jusqu'à l'âge de la retraite. Toutefois, si le même capital est versé pendant 40 ans, le capital est presque doublé jusqu'au départ à la retraite.

Comme le montre le graphique, l'effet de patrimoine est énorme dans le cas d'une épargne précoce. Si vous commencez à épargner tôt, vous payez des taux de plus en plus

bas au fil des mois et vous atteignez presque un doublement du capital final et du rendement.

→ La retraite anticipée

Environ un tiers de tous les préretraités doivent cesser de travailler en raison de problèmes de santé ou de suppressions d'emplois. Une retraite anticipée, volontaire ou non, implique une diminution parfois sensible des rentes. Veillez donc à ne pas avoir de mauvaises surprises.

→ Le taux de conversion

L'augmentation de l'espérance de vie aura pour conséquence une réduction progressive du taux de conversion dans les prochaines années et l'apparition de lacunes de prévoyance. Commencez donc à combler ces lacunes suffisamment tôt.

Votre prévoyance personnelle

De quelles prestations vous et vos proches disposez-vous? Une planification de la prévoyance solide vous donne un aperçu de toutes les prestations auxquelles vous et vos proches avez droit en cas de vieillesse, d'invalidité ou de décès. Un entretien personnel avec votre conseiller vous permettra de mettre au clair toutes les questions concernant votre prévoyance:

→ Ma couverture d'assurance

Suis-je suffisamment couvert(e) en cas d'accident ou de maladie?

→ La couverture d'assurance pour ma famille

Ma famille serait-elle suffisamment assurée si je venais à décéder ou si je ne pouvais plus travailler pour des raisons de maladie ou d'accident?

→ La couverture d'assurance pour mon/ma partenaire

Mon concubin serait-il assuré financièrement si je venais à décéder ou si je tombais malade?

BIA – Baloise Investment Advice

Plus de sécurité pour vos décisions financières

La nouvelle méthode de conseil BIA apporte plus de sécurité à vos décisions en matière de prévoyance et de patrimoine, et donc pour votre situation financière.

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.ch

 **Baloise**
Assurances